

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-121

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Mr SOHIER afin d'effectuer son emménagement au 11bis, rue Louis Blanckaert à WORMHOUT,

### A R R E T E :

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 11bis, rue Louis Blanckaert, le long des établissements GITEM, et ce, **le vendredi 3 juillet 2026 de 7h à 18h.**

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place.

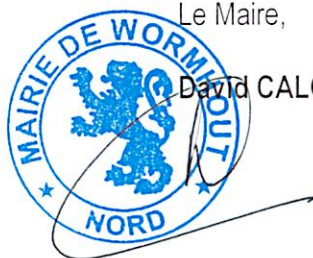
**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 19 juin 2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 19/06/2026  
Le Maire,  
David CALCOEN

